

date qui conviendra le mieux aux intéressés ; pour ces localités, il y aura messe les deux premiers jours ; la messe du troisième jour sera suivie du panégyrique du Saint, puis de la bénédiction du Très Saint Sacrement et du *Te Deum*.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises ou chapelles où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing et le sceau de nos armes, et le contre seing de notre secrétaire, le 1er novembre 1900.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Québec.

Par Mandement de Monseigneur.

J. C. ARSENAULT, ptre, Secrétaire.

Jérusalem

500 catholiques allemands, conduits par l'archevêque de Cologne, sont arrivés à Jérusalem le vendredi 5 octobre, et, le dimanche du Rosaire, ils ont assisté à la pose de la première pierre de l'église de la Dormition de la Sainte Vierge.— S. Exc. le patriarche a fait la cérémonie au nom du Pape, devant des représentants des communautés.

L'élection de Staustead

Messieurs A. H. Moore et Henry Lovell, candidats à l'élection pour la chambre des Communes, sont convenus solennellement que ni argent, ni aucun moyen d'influence impropre ne seront employés ni par eux-mêmes, ni avec leur sanction ou connivence ; qu'ils se conformeront strictement à la loi qui régit la tenue des élections ; qu'ils garantiront la stricte observance de la loi par leurs parents et alliés ; que par tous les moyens en leur pouvoir, ils empêcheront honnêtement tous leurs amis politiques, tant dans le comté de Stanstead qu'en dehors, de pratiquer aucune violation des lois électorales, ni dans l'esprit ni dans la lettre des dites lois ; leur honnête intention étant de faire une élection absolument pure.

Hatley, 19 octobre 1900.

A. H. MOORE.

HENRY LOVELL.